

Procès-verbal d'une assemblée extraordinaire convoquée, tel que la Loi le stipule, chaque membre du Conseil a reçu sa convocation conformément à la Loi. L'assemblée spéciale tenue lundi le 22 novembre 2010, à 19h, à la salle municipale des Saints- Martyrs- Canadiens.

Présences :

M. Michel Prince, Mme Yolande M. Richard Blain, M. Pierre Béliveau M. Michel Dumont, M. Fleurent Beaudoin.

M. André Henri, maire préside ladite assemblée. Mme Thérèse Lemay, directrice générale est aussi présente.

1. Prière
2. Ouverture des soumissions pour projet de construction au Lac Coulombe
3. Avis de motion projet règlement sur les rejets
4. Avis de motion projet de règlement pour les rejets
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

2010-11-219 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Richard Blain

Appuyé par : Michel Prince

Adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

2010-11-220 OUVERTURE DES SOUMISSIONS REÇUES POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT FORESTIER SUR LA RIVIÈRE COULOMBE

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) soumissions qui ont été déposées avant 16 heures, lundi le 22 novembre .

ATTENDU QUE la première soumission a été déposée par SNG Foresterie conjointement avec l'entrepreneur Excavation Marc Lemay.

Le montant de la soumission est de 119 986.13 \$

La deuxième soumission a été déposée par Construction du Bassin Inc au montant de 65 150.00\$

Il est proposé par : Yolande Desmarais

Appuyé par : Fleurent Beaudoin

Adopté unanimement par les conseillers, le maire n'ayant pas voté

Que la soumission la plus basse soit acceptée, après vérification des documents et obtention des permis nécessaires.

2010-11-221 AVIS DE MOTION PROJET RÈGLEMENT # 220 CONCERNANT LE REJET DANS LES RÉSEAU D'ÉGOUT

Le présent avis de motion a été donné par M. Richard Blain

2010-11-222 AVIS DE MOTION PROJET RÈGLEMENT # 221 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT

Le présent avis de motion a été donné par M. Richard Blain

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée proposée à 19h15, par Pierre Béliveau

Je soussignée, Thérèse Nolet Lemay, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session, à l'exception des subventions.

Le maire n'a pas utilisé son droit de veto durant cette séance.

Je, André Henri, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.